



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2015089-0003**

**signé par**  
**Préfet coordonnateur du bassin Seine- Normandie, Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris**

**le 30 Mars 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie**

Arrêté modifiant l'arrêté n ° 2014342-0032 du 8 décembre 2014 fixant la liste des Stratégies Locales à élaborer pour les territoires à risque important d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, leurs périmètres, les délais de réalisation et leurs objectifs



PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

**ARRETE N° 2015089-0003**

**modifiant l'arrêté n° 2014342-0032 du 8 décembre 2014  
fixant la liste des Stratégies Locales à élaborer  
pour les territoires à risque important d'inondation du bassin de la Seine et des cours  
d'eau côtiers normands,  
leurs périmètres, les délais de réalisation et leurs objectifs**

**LE PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN SEINE-NORMANDIE  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 566-7, L. 566-8 et R. 566-14 relatifs aux Stratégies Locales,
- VU** l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article L. 566-4 du code de l'environnement,
- VU** la circulaire du ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie du 14 août 2013 relative à l'élaboration des plans de gestion des risques d'inondation et à l'utilisation des cartes de risques pour les territoires à risques important d'inondation,
- VU** l'arrêté du 27 octobre 2010 modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU** l'arrêté du 30 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 27 novembre 2012 fixant la liste des Territoires à Risque Important d'Inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,
- VU** la consultation de la commission administrative de bassin du 5 au 21 novembre 2014,
- VU** les avis des préfets de région et de départements,
- VU** l'arrêté n° 2014342-0032 du 8 décembre 2014 fixant la liste des Stratégies Locales à élaborer pour les territoires à risque important d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, leurs périmètres, les délais de réalisation et leurs objectifs
- SUR** proposition du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, délégué de bassin Seine-Normandie,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 2014342-0032 du 8 décembre 2014 est modifié comme suit :

Les communes listées ci-dessous sont incluses dans le périmètre de la Stratégie Locale à élaborer pour le Territoire à Risque Important d'inondation du Havre tel que défini dans l'annexe 1 de l'arrêté n° 2014342-0032 du 8 décembre 2014 :

EPOUVILLE  
FONTAINE-LA-MALLET  
FONTENAY  
GAINNEVILLE  
GONFREVILLE-L'ORCHER  
HARFLEUR  
LE HAVRE  
MANÉGLISE  
MONTIVILLIERS  
NOTRE-DAME-DU-BEC  
OCTEVILLE-SUR-MER  
OUDALLE  
ROGERVILLE  
ROLLEVILLE  
SAINT-LAURENT-DE-BRÈVEDENT  
SAINT-MARTIN-DU-BEC  
SAINT-MARTIN-DU-MANOIR  
SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE  
SAINTE-ADRESSE  
SANDOUVILLE

La Stratégie Locale à élaborer pour le TRI d'Île-de-France telle que définie dans l'arrêté n° 2014342-0032 du 8 décembre 2014 est dénommée "Métropole francilienne".

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté modificatif sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

**ARTICLE 3 :** Les préfets de région et de département du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, délégué de bassin Seine-Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **30 MARS 2015**

Le Préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris  
Préfet Coordonnateur du bassin Seine-Normandie

  
Jean DAUBIGNY